



Séance d'organisation du Conseil scolaire fransaskois

1. Bienvenue et ouverture de la séance d'organisation par la direction générale

2. Élection de la présidence du CSF dirigée par la direction générale

Une fois élue, la nouvelle présidence du CSF préside la suite de l'ordre du jour.

3. Élection de la vice-présidence du CSF

Même procédure que pour l'élection de la présidence du CSF.

4. Rémunération de la présidence, de la vice-présidence et des conseillers scolaires

Mise à jour de la directive relative à la rémunération annuelle telle qu'entérinée par le CSF le 7 février 2025 : [Folio 4 SO 251107](#)

5. Nomination aux comités de travail du CSF

Les membres des comités sont nommés ou remplacés par résolution du CSF afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination lors de la séance d'organisation.

Documents de référence :

- Politique 2.5 Rôle des comités et des représentants : [Folio 5 SO 251107](#)
- Tableau des comités et représentants pour 24-25 : [Folio 5a SO 251107](#)

5.1 Comité stratégique

Le comité stratégique a pour mandat d'assister le CSF en validant et appuyant le positionnement politique du conseil ainsi que le positionnement stratégique du conseil. Il veille au respect de l'article 23.

Le rôle de ce comité est :

- D'établir les démarches politiques à entreprendre pour des raisons spécifiques,
- De participer à la détermination des stratégies dans le cadre du recours judiciaire,
- D'appuyer la définition des orientations du conseil :



- Dans le dossier du sous-financement capital (les infrastructures et les nouvelles écoles),
- Dans le dossier du sous-financement des opérations.

5.2 Comité des finances et de vérification

Le comité des finances et de vérification a pour mandat d'assister le CSF à exercer ses responsabilités en examinant sur une base continue :

- Le cadre financier, incluant la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers,
- Les mécanismes de contrôle interne,
- La détermination, l'évaluation et la surveillance des risques et des processus,
- Le respect des lois, des règlements, des politiques et des procédures en vigueur,
- Le fonctionnement et l'apport de l'audit interne,
- Le respect des règles d'éthique et de gouvernance.

Le CSF doit nommer un minimum de trois (3) conseillers scolaires dont un président du comité. Tous ces conseillers doivent posséder de solides compétences financières.

- Termes de référence : [Folio 5 2 SO 251107](#)

5.3 Comité disciplinaire

Conformément à la procédure administrative (Section 4 : Administration scolaire) Suspension et expulsion de l'élève.

- Document de référence : Procédure administrative « Suspension et expulsion de l'élève » : [Folio 5 3 SO 251107](#)

5.4 Comité de gouvernance et des politiques

Le mandat du comité de gouvernance et de révision des politiques est la surveillance, l'établissement et la révision des politiques.

- Termes de référence : [Folio 5 4 SO 251107](#)

6. Nominations aux comités ad hoc

6.1 Comité de reconnaissance

Par résolution n° 16.114 (séance régulière du 22 avril 2016), le CSF a constitué ce comité pour une reconnaissance des conseillers pour le prix JR Gauthier (FNCSF) et pour le SSBA.



6.2 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Le mandat dudit comité est de faciliter l'accueil, la formation et l'intégration des nouveaux conseillers scolaires.

6.3 Comité des ressources humaines

Ce comité, composé de 3 membres du CSF, a été créé en 2018 pour regrouper les comités suivants :

- Comité sur le rendement de la direction générale
- Comité de négociation sous l'entente locale de l'ALEF (voir le point 6.3.1 ci-après)
- Comité de grief sous l'entente locale de l'ALEF (voir le point 6.3.2 ci-après)
- Comité de consultation sous l'entente locale de l'ALEF (voir le point 6.3.3 ci-après)
- Comité des bourses d'études sous l'entente locale de l'ALEF (voir le point 6.3.4 ci-après)

Documents de référence :

- Annexe (liste des comités) de la convention entre le CEF et l'ALEF : [Folio 6 SO 251107](#)
- Convention collective entre le CEF et l'ALEF en vigueur est disponible [sur le site du CEF](#) ou vous pouvez y accéder directement en cliquant [ICI](#).

6.3.1 Comité de négociation sous l'entente locale de l'ALEF

Un maximum de trois (3) conseillers scolaires.

Documents de référence :

- Procédure Section 5 : RH (mandat du Comité de négé ALEF) : [Folio 6 3 1a SO 251107](#)
- Termes de référence : [Folio 6 3 1b SO 251107](#)

6.3.2 Comité de grief sous l'entente locale de l'ALEF

Deux (2) membres nommés par le CEF.

Page 23 de ladite entente : 27. Procédure de grief

« Un grief désigne toute mécontentement relative à l'interprétation ou à l'application de la convention collective entre le CEF et un ou plusieurs membres de l'ALEF. »



6.3.3 Comité de consultation sous l'entente locale de l'ALEF

Un (1) membre du CSF.

6.3.4 Comité des bourses d'études sous l'entente locale de l'ALEF

Un (1) conseiller scolaire.

7. Nomination des représentants du CSF au comité externe

7.1 Représentant du CSF au Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

Un (1) conseiller scolaire.

8. Nomination des représentants du CSF :

8.1 Auprès de la *Saskatchewan School Boards Association* (SSBA)

Un (1) conseiller scolaire dont la durée du mandat est de 2 ans.

Document de référence :

- *SSBA Bylaws*: [Folio 8 1 SO 251107](#)

8.2 Auprès de la Fédération nationale des conseillers et conseillères scolaires francophones (FNCSF)

Un (1) conseiller scolaire et un (1) remplaçant.

A) SSBA: Fall General Assembly and AGM - Du 16 au 18 novembre 2025 à Regina

L'assemblée d'automne et l'assemblée générale annuelle (AGA) du SSBA sont prévues du 16 au 18 novembre 2025 à l'hôtel Delta by Marriott à Regina.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 7 novembre 2025 et le formulaire des votants doit être envoyé au plus tard le 7 novembre 2025.

Les documents de référence :

- L'agenda : [Folio 8 3a SO 251107](#)

- Le formulaire des votants : [Folio 8 3b SO 251107](#)



8.3 Représentant du CSF à la table des élus

Un (1) conseiller scolaire.

9. Prochaine rencontre du CSF – Calendrier permanent

10. Clôture de la séance d'organisation